



Acheter un seul cd vierge dans une enseigne quelconque

Par **ChristopheP**, le **11/01/2008** à **17:47**

Bonjour et Bonne année,

Je souhaite [s]**acheter un seul CD vierge**[/s]. Les enseignes dans lesquelles je me rends (fnac et autre carrefour) n'en vendent pas à l'unité mais uniquement par paquets de 5, 10 ou 50.

Ai-je le droit d'ouvrir l'un de ces paquets, (délotage: pratique courante dans toutes les grandes enseignes afin de faire payer au prix fort des marchandises qu'elles ont acquises avec une bonne ristourne), contenant eux-même des boîtiers classiques en plastique cellophanés, et passer en caisse sans problème ? Ces enseignes ont-elles l'obligation d'effectuer cette vente ? Si vos réponses s'avéraient positives, quels sont les articles de loi y faisant référence ?

Merci d'avance pour ces renseignements.

Christophe.